

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 juin 2019

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Marie-Claude RENAUD et Mickaël SARRAZIN.

Etaient excusés : Anne-Elisabeth BRUN qui a donné pouvoir à Sylviane BONNOT

Etaient absents : David BORDES, Eric LE MEVEL, Jean Louis PAILLARD et Fabrice PLANCHON.

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 13 juin 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme BUCHILLET Nathalie

Compte rendu de la réunion du 16 mai 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Projets

Commerce multi services : Le Maire informe que le projet commerce multi services est soumis à un appel d'offres, la consultation est ouverte du 31 mai au 03 juillet 2019. L'acte de vente des murs est signé.

Le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de subvention FAIR a été sollicitée auprès de la communauté de communes le Grand Charolais pour l'acquisition de la faucheuse d'accotement.

Délégation du conseil municipal au Maire pour la conclusion des accords-cadres

Le Maire expose qu'il peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Le Maire est autorisé à subdéléguer les missions ci-dessus aux adjoints et rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Passage en signature électronique

Le Maire informe le conseil municipal que l'utilisation de la signature électronique est possible pour transmettre les bordereaux de titres de recettes et de mandats à la Trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité autorise le Maire à la dématérialisation totale avec signature électronique.

Concours du Receveur Municipal : Attribution d'indemnité

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité est allouée au comptable du Trésor. Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de lui attribuer conformément aux dispositions en vigueur.

Carte scolaire : rattachement

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental a accédé à sa requête visant à obtenir le maintien du choix entre les collèges de Charolles et de Saint Vallier pour les élèves de la commune. L'avis du Conseil Départemental devra être entériné par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Travaux

Voirie

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la déviation pour les travaux sur la RD 980, trois panneaux « Interdit sauf riverains » ont été installés sur la route communale de Noireux, au Bourg du Rousset et en Nézy.

Les radars pédagogiques sont arrivés, la DRI doit préciser leurs lieux d'implantation.

Travaux d'aménagement :

- Chemin des Vernes Berdas
- Chemin du Château
- Accessibilité mairie le Rousset, église de Noireux
- Cimetière le bourg du Rousset, sont en cours de réalisation.

Cadeau de départ pour un agent titulaire

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau de départ à la retraite d'un agent titulaire.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte de lui offrir un cadeau pour la somme de 400 € et dit que les crédits sont prévus à l'article 6232 du budget

Fête de l'eau du 13 juillet : feux d'artifice

Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour les feux d'artifice. Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte le devis de la société PYRAGRIC INDUSTRIE pour un montant de 1 750 € TTC.

Logements communaux

Location logement situé au-dessus de la salle polyvalente de Marizy

Le Maire expose au conseil municipal que le logement situé au-dessus de la salle communale est libre depuis le 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de louer ce logement à Mme TERNOIS-BAUDUIN Sophie à compter du 15 juin 2019 moyennant la somme mensuelle de 350 € ; un dépôt de garantie de 350 € correspondant à un mois de loyer sera réclamé et dit que la redevance chauffage de 100 € sera perçue sur dix mois à compter du 1er septembre 2019 avec une régularisation au 1er juillet de chaque année (pas d'acompte en juillet et août).

Le Maire informe au conseil municipal que le logement n°1 de l'immeuble PICARD, sera remis en location et libre à partir du 1^{er} juillet 2019.

Questions diverses

Ligne de trésorerie

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu de réaliser une ligne de trésorerie.. Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €. Le remboursement de la ligne de trésorerie s'effectuera au plus tard dans un an, autorise le Maire à signer le contrat. *Cette délibération annule et remplace celle prise en date du 16 mai 2019 n°2019-35*

Inscription à l'état d'assiette destination des coupes Affouage exercice 2020

Le Maire informe le conseil municipal que conformément au document d'aménagement en vigueur de la forêt communale, l'ONF propose à l'inscription à l'état d'assiette 2020 la parcelle n° 22 d'une surface de 4 ha 80 a.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, sollicite l'inscription de cette parcelle et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Vœu relatif aux Représentants des personnels de l'Office National des Forêts

Le conseil municipal de LE ROUSSET-MARIZY réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Scierie « Le Pont »

Le Maire relate au conseil municipal la visite effectuée sur le site de l'ancienne scierie BONIN et les échanges qui ont suivi avec les propriétaires. Etaient présents outre le Maire, quatre adjoints : Madame BONNOT, Messieurs BERTRAND, LAPRAY et PANAY.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie du site pour la somme de 25 000 € aux fins de doter la commune d'un local technique et d'entrepôt situé à mi-distance de Marizy et du Rousset.

Un géomètre devra intervenir pour délimiter la parcelle acquise par la commune et celles restant propriété de la famille BONIN.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire pour l'acquisition de la parcelle du site présentée à hauteur de 25 000 €.

Carpe Addict

Le maire expose que l'association Carpe Addict a sollicité une période d'essai de deux jours de pêche pour s'engager dans l'organisation future de son Enduro. Le conseil municipal accepte la demande de Carpe addict 71

Camping

Un employé communal a été nommé régisseur pour encaisser les entrées du camping.

Maisons fleuries

Le jury du concours des maisons fleuries visitera les candidats le 08 juillet 2019

La séance est levée à vingt-trois heures vingt-six minutes.